
DEVOIR D'INFORMATION SELON L'ARTICLE 45 DE LA LOI SUR LA SURVEILLANCE DES ASSURANCES (LSA)

IDENTITE ET ADRESSE

Raison sociale : P&P Solutions Sàrl

Adresse : Avenue d'Ouchy 66
1006 Lausanne

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° inscription FINMA : 27'841

COUVERTURES D'ASSURANCES

La société P&P Solutions Sàrl n'est juridiquement ou contractuellement liée à aucune compagnie d'assurance établie en Suisse ou à l'étranger. Toutes les couvertures d'assurances proposées par P&P Solutions Sàrl se rapportent toujours à plusieurs compagnies d'assurances.

Aucune obligation de production, d'encaissement ou de toute autre forme ne lie P&P Solutions Sàrl aux compagnies d'assurances avec qui elle a conclu des conventions de collaboration. P&P Solutions Sàrl est au bénéfice de conventions de collaboration avec les compagnies d'assurances suivantes :

Generali / Nationale Suisse / Helvetia / TSM / Chartis / Chubb / AXA-Winterthur / Vaudoise / La Mobilière / CSS/ Helsana / Atupri / Groupe Mutuel / Pax / Bâloise / Concordia / DAS / CAP / Fortuna / Assista / Zurich / HDI Gerling / Aspen / Retraites populaires / Swiss Life / Swica / Visana / Allianz / Protekta / Orion / Concordia / Uniqa / GastroSuisse

P&P Solutions Sàrl est rémunérée par les compagnies d'assurances susmentionnées sous la forme de commissions de courtage.

RESPONSABILITES

La société P&P Solutions Sàrl est composée de deux associés au bénéfice d'une signature collective à deux.

Il s'agit de :

- Oscar PREGO, n° d'inscription FINMA 23'288
- Dominique PERLER, n° d'inscription FINMA 27'793

En cas de négligences, fautes ou conseils erronés, les personnes susmentionnées en assumeront la responsabilité. Ces derniers sont au bénéfice d'une couverture d'assurance RC Professionnelle avec une limite de prestations de CHF 2'000'000.— auprès de la compagnie d'assurances CHARTIS SA.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données découlant des documents contractuels sont transmises à la compagnie d'assurance concernée pour traitement afin que la gestion du contrat (calcul de la prime, traitement des cas d'assurance, ...) soit effectuée en conformité à la couverture conclue.

Dans la mesure du nécessaire, la compagnie d'assurance peut transmettre ces données pour traitement aux tiers participants à l'exécution du contrat en Suisse ou à l'étranger. Les données sont conservées sous forme physique et électronique.